

Chronique des tendances de la société française

Louis Dirn*

A l'aide de données nouvelles, cette chronique fait le point sur l'évolution de différentes tendances de la matrice Louis Dirn qui ont déjà fait l'objet d'articles ou de précédentes chroniques.

• Entre le moment où l'on quitte définitivement son emploi et celui où commence la retraite, une nouvelle période s'ouvre dans le cycle de vie, dont les traits sont encore incertains.

• L'institution du RMI implique une approche nouvelle de la pauvreté puisqu'elle crée un principe nouveau, le droit de chacun à un revenu, et une population nouvelle gérée par les services sociaux.

• Différents mouvements divergents commandent la redistribution de la population sur le territoire. Le sud continue à se peupler aux dépens du nord, mais, en même temps, les contours côtiers de l'Atlantique et de la Manche voient leur population augmenter. L'urbanisation continue à s'étaler de plus en plus loin des villes-centres et notamment le long des vallées. Le rural lié aux villes poursuit sa croissance.

* Le pseudonyme de Louis Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE. Ont collaboré à cette chronique: H. Mendras, Louis Chauvel et Laurence Duboys Fresney. Les auteurs adressent leurs remerciements à Jean-Claude Bontron, Directeur de la Ségésa, qui a gracieusement mis à leur disposition ses données démographiques par canton.

L'antichambre du troisième âge

Dès 1983 Louis Dirn attirait l'attention sur le rôle dynamique que le troisième âge allait remplir dans la société française ⁽¹⁾. En dix ans, diagnostic et pronostic se sont confirmés et chacun observe la place grandissante que les jeunes retraités prennent dans le fonctionnement de la société, la gestion de ses institutions et l'animation de la sociabilité, en particulier familiale. Par ailleurs, les recherches se sont accumulées qui toutes confirment les arguments principaux avancés en 1983 :

- Les retraités sont relativement riches par rapport à la moyenne des Français ; l'écart entre leur revenu moyen par tête et celui de l'ensemble des Français s'est accru, puisqu'il est aujourd'hui de 16 % selon les experts du CERC. Comme on sait, ils détiennent une part plus que proportionnelle du patrimoine : en 1988, 71,5 % sont propriétaires, plus de la moitié d'entre eux sont pleinement propriétaires de leur logement alors que 28 % des ménages français le sont, et les « accédants » âgés sont beaucoup moins nombreux : environ 8 % continuent de rembourser leur emprunt contre 26 % de l'ensemble des Français ⁽²⁾.

- Les retraités sont en bonne santé, si l'on exclut les personnes dépendantes du quatrième âge qui posent un problème douloureux aux familles et aux services médico-sociaux, mais qui ne représentent qu'un pourcentage minime de la population : 7 % de la population a 75 ans ou plus. Les courbes de consommation médicale s'envolent à partir de 80 ans.

- Enfin les retraités n'ayant « rien à faire » constituent une nouvelle classe de loisirs puisqu'ils n'ont pas d'activité rémunérée. Classe au sens de catégorie d'âge et non de classe sociale puisque, derrière ces caractéristiques communes, se cachent des inégalités aussi profondes que dans l'ensemble de la société : entre la « petite vieille » vivant dans une maison de retraite grâce à son minimum vieillesse, sans réseaux de parents ou d'amis, et les veuves opulentes, riches de revenus, de patrimoine, de parentèle, d'amitiés, de relations et de culture, le contraste est total.

- Chacun selon ses moyens, les retraités utilisent l'essentiel de leurs ressources disponibles et de leur temps au profit de leurs descendants : le lignage est une institution de redistribution des biens et des services de notre société. L'ensemble des personnes âgées (y compris celles qui n'ont rien donné) ont, en moyenne, fait cadeau sur cinq ans de près d'un mois de leurs revenus à leurs enfants ou petits-enfants, à quoi il faut ajouter les prêts et les dons non monétaires (biens professionnels ou immobiliers, etc.) ⁽³⁾.

- Puisque les femmes sont aujourd'hui presque aussi nombreuses que les hommes à exercer un emploi, les parents ayant chacun leur activité, se déchargent autant que possible de l'élevage et de l'éducation de leurs enfants sur les grands-parents. La garde des petits-enfants étant le principal service rendu, il en résulte que les enfants sont socialisés sur deux registres :

(1) Cf. Louis Dirn et Henri Mendras, 1984.

(2) Cf. INSEE, 1990.

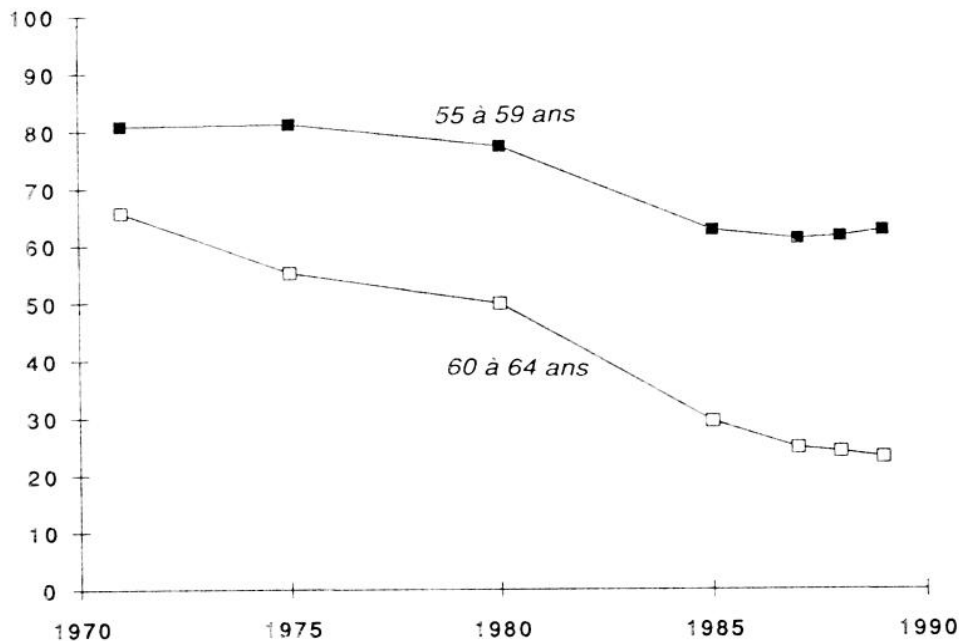
(3) Cf. CERC, 1992.

celui des parents dont la vie quotidienne est réglée par la discipline du travail et celui des grands-parents dont les activités ont pour règle ultime : « se faire plaisir ».

Une telle tendance, définie par Louis Dirn ⁽⁴⁾, résumait cette analyse en insistant sur la période de 60 à 80 ans comme une période particulière dont le début était fixé par l'âge de la retraite et la fin par la dépendance et la mort. Or, depuis dix ans, ces deux bornes ne sont plus fixes. L'âge de la mort est retardé de façon de plus en plus étalée selon le sexe et les catégories sociales. Contre toute attente, l'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes s'est accru. En outre, l'âge de la retraite ne correspond plus à la fin de l'activité professionnelle : il s'est créé une période plus ou moins longue d'entrée en retraite, selon les catégories socio-professionnelles et les individus. Le nouveau phénomène est clairement mis en évidence pour la France et les autres pays d'Europe occidentale et l'Amérique du Nord dans plusieurs publications récentes d'Anne-Marie Guillemard ⁽⁵⁾.

Entre 1970 et 1990, le taux d'activité de la population masculine âgée de 55 à 64 ans est passé de 75 % à 43 % en France et aux Pays-Bas, qui détiennent le record de sortie précoce de l'emploi. Ce recul a été de 79 % à 52 % pour l'Allemagne de l'ouest, 87 à 62 % pour le Royaume-Uni, 79 à 64 % pour les Etats-Unis et 84 à 74 % pour la Suède. Le mouvement est donc commun à tous les pays mais avec des différences notables.

1. Evolution du taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans



Source : A.-M. Guillemard, *op. cit.*

(4) Cf. Louis Dirn 1990. tendance n° 1. 2.

(5) Cf. A.M. Guillemard. 1991 et 1993

Dans un premier temps, de 1970 à 1980, le taux d'emploi des hommes de 55 à 59 ans ne baisse pas, alors que celui des hommes de 60 à 65 ans décroche dès 1970. Après 1981, la chute s'accélère notamment à cause de l'abaissement de l'âge de la retraite de 65 à 60 ans ; au même moment, le taux d'emploi des hommes de 55 à 59 ans s'écroule. Depuis 1987, il y a stabilisation.

Ainsi, pour un nombre de plus en plus important d'individus, la sortie précoce d'activité n'est pas un effet d'abaissement de l'âge de la retraite, mais un effet du sous-emploi des travailleurs âgés. En France, dès 1981, sortie d'activité et entrée en retraite ne coïncident plus pour la majorité des salariés du secteur privé. Une enquête plus récente de l'AGIRC montre que parmi les cadres qui entrent en retraite en 1988, 26,5 % seulement étaient encore en activité. Autrement dit les trois quarts des cadres du privé vivent une période plus ou moins longue entre leur sortie d'activité et leur entrée en retraite. Ce phénomène nouveau est causé par la politique de gestion du personnel des employeurs et par les politiques sociales des différents gouvernements. Les employeurs ont changé leurs critères de débauchage. Autrefois, le principe était : dernier entré, premier sorti, de manière à assurer le maintien en place des salariés les plus « fidèles » à l'entreprise. Aujourd'hui on préfère débaucher des salariés âgés pour les remplacer par les jeunes. Une notion nouvelle a été forgée pour justifier cette préférence : « L'employabilité ». Les salariés âgés sont considérés comme ayant une employabilité plus faible. Notion complexe dont les éléments qui la constituent mériteraient une analyse approfondie.

Dans chacun des pays, des mesures diverses de prises en charge ou d'indemnisation ont été inventées pour faciliter cette sortie précoce de l'activité et permettre d'attendre l'arrivée à l'âge de la retraite. La variété des mesures décrites par A.M. Guillemard, que nous ne reprendrons pas ici, témoignent de l'esprit inventif des responsables nationaux des politiques sociales et des façons différentes dont le problème a été perçu et traité dans chaque pays. Dans certains pays, l'assurance-chômage, conçue pour indemniser les travailleurs momentanément privés d'emploi, a été détournée de son intention initiale pour fournir l'équivalent d'une pré-retraite. On peut aussi avoir recours à la pension d'invalidité et pour cela, il suffit d'ajouter aux critères médicaux classiques, des critères économiques du type « niveau d'employabilité sur le marché du travail local ». La troisième solution, moins détournée, consiste à créer des programmes de pré-retraites.

Chaque pays a choisi parmi ces trois types de solutions en fonction des traditions de doctrines sociales et de ses institutions. Le recours à l'un ou à l'autre a pu varier dans le temps : en France, la suppression des Contrats-solidarités de pré-retraite en 1985 a entraîné une remontée spectaculaire du chômage de longue durée chez les 55-60 ans ; en Allemagne une politique restrictive de l'accès à l'invalidité a eu le même effet. Les individus, de leur côté, ont des stratégies variées qu'ils adaptent à la transformation des politiques : on passe du chômage à la longue maladie, puis à l'invalidité et à la pré-retraite. Ainsi la fluctuation des politiques entraîne la fluctuation des statuts individuels : le statut de pré-retraite a été de plus en plus ouvert au cours des années quatre-vingt, avant d'être supprimé totalement en Allema-

gne en 1988 et en Grande-Bretagne en 1989 et fortement limité en France en 1987.

On voit aisément les conséquences de cette nouvelle période d'entrée en retraite sur le cycle de vie des individus. Par ailleurs, à travers les différents indicateurs sociaux, il ressort un contraste assez net entre les retraités de moins de 75 ans et ceux de plus de 75 ans. A cet âge le mode de vie paraît changer radicalement : les dépenses se restreignent. Il est difficile de savoir si c'est un effet d'âge ou un effet de génération ; est-ce parce que les plus de 75 ans sont nés avant 1920 qu'ils ont conservé des habitudes de vie d'avant-guerre ? Ou est-ce parce qu'il se crée deux âges de la retraite ? Une première période, 50 à 60 ans, d'entrée dans la retraite, dans l'attente de la vraie retraite ? En France où l'âge de la retraite est fixé à 60 ans, on observe, par exemple parmi les hommes qui ont 58 ans, que seulement 60 % occupent un emploi, 27 % sont retraités, 4 % sont à la recherche d'un emploi et 12 % ne sont ni retraités, ni chômeurs, ni actifs, ni en recherche d'emploi ⁽⁶⁾. Sans doute exercent-ils des activités non comptabilisées ou bénévoles.

Ces transformations aboutiraient à une périodisation très nouvelle du cycle de vie en admettant que toutes ces observations se confirment et que de nouvelles évolutions ne viennent pas les contrarier, par exemple le partage du travail au cours de la vie active : enfance, adolescence (jusqu'à la fin de la scolarité), jeunesse (jusqu'à la naissance du premier enfant), âge actif (jusqu'à 50-55 ans), entrée dans la retraite, premier âge de la retraite (60-75 ans), second âge de la retraite (75 à 85 ans), quatrième âge, fin.

Nouvelle pauvreté et RMI

Dans un article publié en 1990 dans cette Revue, Jean-Hugues Déchaux ⁽⁷⁾ faisait un diagnostic raisonné de la pauvreté en France et avançait deux conclusions majeures. Premièrement, « l'ancienne pauvreté » — héréditaire et urbaine, celle des taudis d'avant-guerre et des bidonvilles d'après-guerre, des « petits vieux » démunis et des marginaux de la zone — était en voie de disparition, si bien que dans les années soixante-dix, le nombre des pauvres avait considérablement diminué. Mais une pauvreté « nouvelle » se développait, peuplée principalement par les « accidentés de la vie » : la maladie, le chômage et le divorce ou le célibat pour les mères. Deuxièmement J.-H. Déchaux insistait sur les difficultés que rencontrait toute tentative d'évaluation statistique du nombre des pauvres : être pauvre, ce n'est pas seulement être moins riche que la moyenne, mais c'est aussi vivre une « culture » de la pauvreté qui vous exclut du train normal de la vie sociale. Avec ce second

(6) Cf. INSEE, 1993.

(7) Cf. J.-H. Déchaux, 1990.

critère, J.-H. Déchaux évaluait les pauvres à 6 ou 7 % de la population française.

Une précédente chronique ⁽⁸⁾ posait le problème de savoir si le chômage de longue durée, conjugué avec l'échec scolaire, conduisait à la constitution d'un nouveau sous-prolétariat. Autrement dit, les enfants de chômeurs de longue durée, quittant l'école sans qualification, sont-ils « inemployables » et destinés à devenir des chômeurs et donc des sous-prolétaires ? La réponse était que ce n'était pas encore le cas, mais que le danger existait de voir cette nouvelle pauvreté devenir héréditaire et par conséquent de voir se constituer un véritable sous-prolétariat.

L'institution du RMI est une innovation juridique radicale dans notre démocratie qui remet en question la définition même de la pauvreté et qui oblige donc à revoir ce qui a été écrit à son sujet. Serge Paugam ⁽⁹⁾ met en valeur cette innovation dans son analyse des discussions préparatoires à la loi. Le RMI met enfin en application, après deux siècles et demi, le principe affirmé par Montesquieu que l'Etat « doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable et un genre de vie qui ne soit pas contraire à la santé » (chap. 29, Livre XXIII de *L'Esprit des lois*). Contradiction totale avec le principe productiviste de Lénine : « Qui ne travaille pas ne mange pas ». En termes économiques, c'est affirmer que consommer est une activité économique aussi importante que produire.

Par ailleurs la loi qui a institué le RMI a été sans doute la première en France à établir le principe de l'évaluation continue d'une politique sociale. Le législateur demande qu'on évalue l'efficacité de l'institution qu'il vient d'établir. Succès majeur pour les sociologues et les politistes qui militent depuis de longues années pour développer des instruments d'évaluation des politiques publiques.

La troisième originalité du RMI est d'avoir eu pour ambition de réinsérer des citoyens, non pas seulement dans le travail, mais surtout dans la société, de leur faire renouer des liens sociaux et « reconquérir leur dignité ». Cependant « l'Etat ne se proclame pas l'instance réparatrice suprême de la « nouvelle pauvreté ». Il laisse une marge d'autonomie aux acteurs locaux (...). C'est dans la négociation sociale que se sont régulées les tensions » ⁽¹⁰⁾.

Les enquêtes menées au CERC par Serge Paugam permettent de mettre à jour les diagnostics anciens en se prévalant de ces innovations majeures. A la fin de 1991, il y avait en métropole environ 582 000 allocataires du RMI. En trois ans, de 1988 à 1991, environ un million de personnes auraient bénéficié du RMI. Pour plus de la moitié, ces allocataires étaient complètement inconnus des services d'assistance sociale : le RMI a donc fait

(8) Cf. Louis Dirn, 1991 b.

(9) Cf. Serge Paugam, 1993.

(10) Cf. Serge Paugam, 1993, p. 268.

apparaître, dans les comptes, une nouvelle population à la charge de ces services qui ont dû croître pour faire face. On sait, en effet, que la clientèle de ces services est un bon critère d'évaluation du nombre de pauvres.

Contrairement à l'attente des spécialistes de l'assistance sociale, le RMI n'a pas touché principalement des familles nombreuses du quart-monde, mais plutôt des célibataires sans enfant (58 % des allocataires), des mères célibataires (21 %), et seulement 20 % de couples (les couples représentent 70 % de la population française). Ces constats confirment les analyses de J.-H. Déchaux et s'expliquent aussi par le fait que la moitié des allocataires sont jeunes — moins de 35 ans. L'exclusion du marché du travail est évidemment la cause principale du recours au RMI. Parmi cette population, des distinctions ont pu être observées : les femmes se situent en dehors du marché du travail mais elles conservent des liens de sociabilité et des relations avec leur parentèle ; à l'inverse, les hommes cherchent à revenir dans le monde du travail mais sont menacés par une désocialisation, le chômage entraînant pour eux une rupture des liens sociaux et de parenté.

Selon S. Paugam, « les allocataires du RMI sont certes situés au bas de l'échelle sociale, mais ils ne forment pas pour autant une nouvelle classe sociale. Ils élaborent des projets différents selon qu'ils estiment avoir des chances d'obtenir un emploi et une promotion sociale. Ils adoptent des stratégies différentes d'utilisation des services d'action sociale selon qu'ils acceptent les contraintes de la dépendance vis-à-vis des travailleurs sociaux ». Pour l'instant, on ne peut conclure à la création d'un nouveau sous-prolétariat, mais le risque en est présent. C'est la conclusion à laquelle parvenait la chronique précédente, après l'étude conjuguée du chômage et de l'échec scolaire.

Ayant suivi pendant trois ans une cohorte d'allocataires du RMI, S. Paugam a pu identifier trois types principaux :

- un premier type (40 % du total de la cohorte) rassemble des hommes jeunes qui veulent se réinsérer dans le marché du travail. Pour eux le RMI est un dépannage, une autre sorte d'allocation-chômage ;
- un second type (45 %) comprend une majorité de mères célibataires ou divorcées qui ont toujours été en marge du marché du travail mais qui sont bien insérées dans des réseaux de sociabilité et d'assistance de la parenté, du voisinage et des services sociaux. Elles sont logées décentement. Pour elles, le RMI est une allocation d'assistance, similaire à celle versée aux adultes handicapés ;
- le troisième type (15 %) sont des hommes plutôt âgés et désocialisés, qui ont des problèmes de santé, de logement, d'alcoolisme... Pour eux, le RMI est un moyen de survie. Leur proposer une activité d'utilité collective est un moyen de les resocialiser et parfois de les réintroduire sur le marché du travail.

Au bout du compte, le jugement d'évaluation que S. Paugam porte sur le RMI est plutôt favorable. La moitié de ceux qui ont bénéficié de l'allocation l'ont interrompue parce qu'ils ont retrouvé une situation plus favorable et 30 % ont une activité professionnelle. En revanche, ceux qui s'installent de façon prolongée dans le statut d'allocataire continuent à perdre de leur

dignité et leurs enfants n'ont plus guère d'espoir de promotion sociale. A ces menaces près, cet effort de réinsertion sociale a été bénéfique. Il était particulièrement utile en France, puisque le chômage y entraîne une sorte de déchéance sociale et une mise en retrait à l'égard de la sociabilité, alors que dans certains pays étrangers, en Angleterre notamment, les études disponibles montrent ⁽¹¹⁾ que les chômeurs tendent à renforcer leur sociabilité et s'installent dans un genre de vie reconnu et accepté par tous. En effet, l'enquête du CERC montre que 26 % des allocataires avaient renforcé leurs relations familiales. Or la corrélation est forte entre liens familiaux et embauche : en un an, 25 % de ceux qui ont des liens familiaux ont retrouvé un emploi et seulement 8 % parmi ceux qui ont distendu leurs liens familiaux.

Nouvelles dynamiques démographiques

Une précédente chronique ⁽¹²⁾ avait utilisé les premiers résultats du recensement de 1990 pour analyser les principales évolutions de la répartition territoriale de la population française. Des données plus affinées, des rapports de la Datar ⁽¹³⁾, et des travaux nouveaux de la Ségésa ⁽¹⁴⁾ permettent aujourd'hui de confirmer le diagnostic de janvier 1991, de le compléter, de le préciser et de souligner quelques inflexions qui étaient passées inaperçues avec des données départementales. Il s'agit en outre d'évoquer la multiplicité des phénomènes à l'œuvre dans la dynamique des populations, et l'impossibilité de réduire à des logiques univoques la complexité des mouvements.

Héliotropisme et thalassotropisme

Le nord du pays se dépeuple, ou croît plus lentement que la moyenne nationale, et le sud, en revanche, connaît une croissance supérieure à la moyenne nationale. C'est ce que nous pourrions appeler un « héliotropisme », qui correspond à un exode industriel depuis les régions où le secteur secondaire était traditionnellement implanté — avant tout, le Nord et la Lorraine —, vers les régions méditerranéennes, de Nice jusqu'à Toulouse, où les industries de haute technologie et les services se sont particulièrement développés. Cette évolution s'intègre dans la dynamique européenne de l'écharpe Barcelone-Montpellier-Venise-Florence qui est en fort développement, alors que la « banane lotharingienne », urbanisée et industrialisée, qui va de Londres à Milan, est en train de se fragmenter.

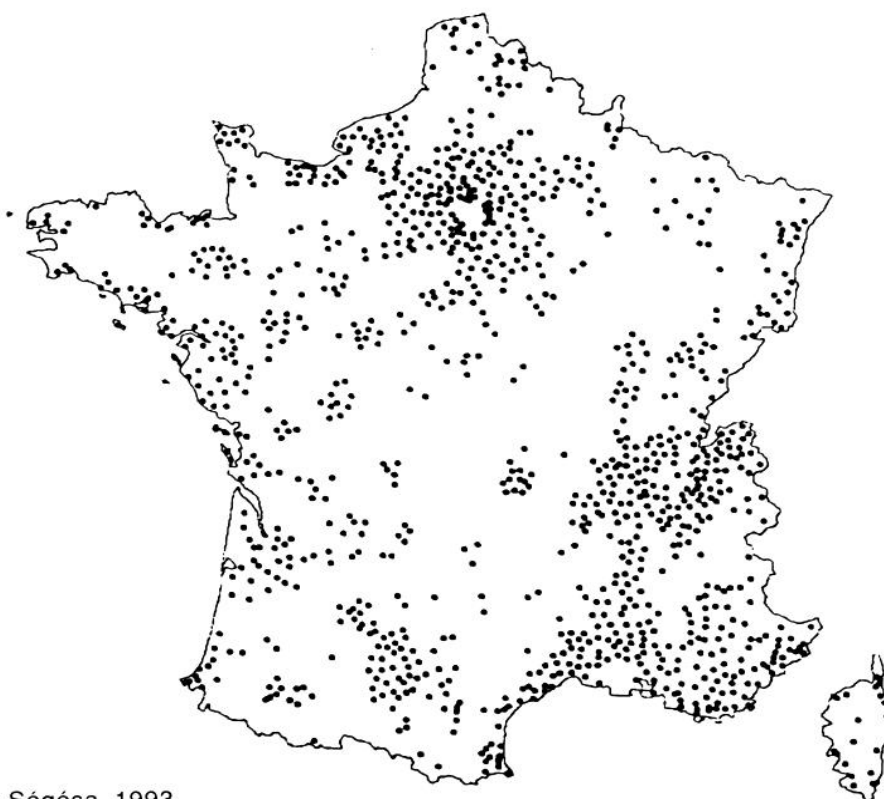
(11) Cf. O. Benoît-Guilbot et D. Gallie, 1992.

(12) Cf. Louis Dirn, 1991 a.

(13) Cf. Bernard Kayser, 1993.

(14) Cf. Jean-Claude Bontron, 1992.

**2. Carte des cantons dont la croissance entre 1982 et 1990
a été supérieure à la moyenne nationale (4,2%)**



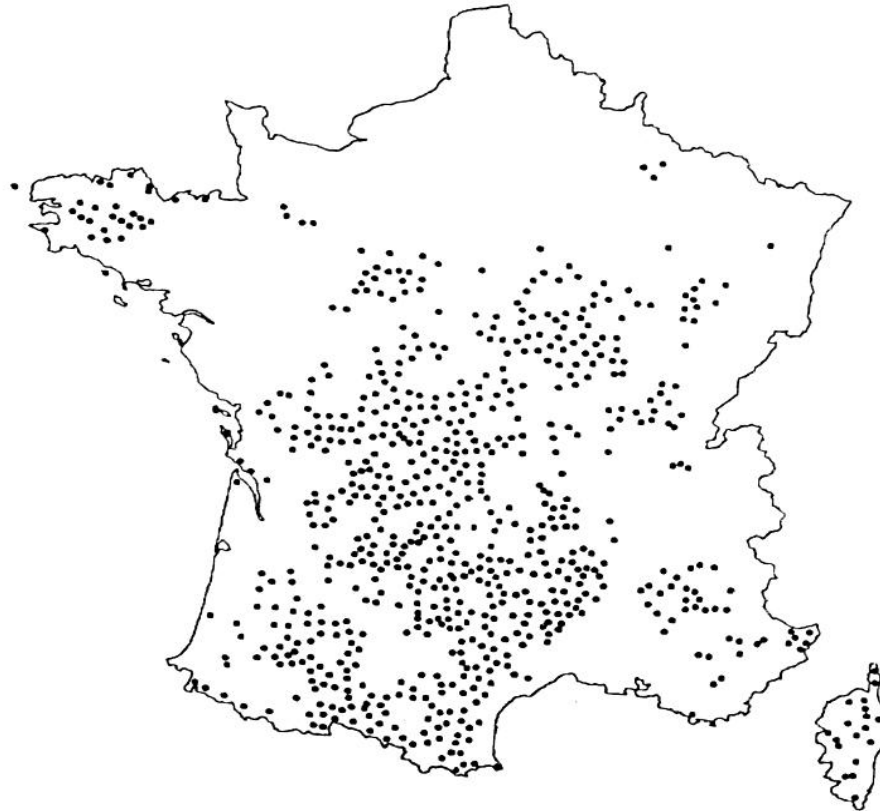
Source : Ségésa, 1993.

Le dernier recensement fait ressortir un mouvement nouveau de croissance rapide des littoraux en France ; tout comme aux Etats Unis ⁽¹⁵⁾, le bord de mer français se fait attractif. Aussi bien en Méditerranée que sur la façade atlantique et sur les côtes de la Manche, la grande majorité des cantons littoraux croissent, même lorsque l'intérieur des terres se dépeuple, comme c'est le cas pour la Bretagne où un littoral en croissance fait contraste avec des zones de dépeuplement massif situées à dix ou vingt kilomètres du rivage. Le phénomène est général au point que la carte cantonale de la croissance démographique souligne l'ensemble du pourtour côtier de la France. C'est ce que l'on pourrait appeler un thalassotropisme.

Le développement du tourisme côtier, des résidences secondaires ou de retraite, ne suffit pas à expliquer le développement du littoral, non plus que le caractère attractif ou distractif du bord de mer. Cette croissance du littoral ne s'identifie pas, en fait, à une importante population âgée. La population littorale ne se distingue pas de la moyenne française, et n'est certainement pas la population la plus âgée du territoire français : contrairement aux idées reçues, les côtes ne sont pas spécifiquement peuplées de sédentaires venus passer au bord de la mer une retraite heureuse.

(15) Cf. OCDE, 1991.

3. Carte des 912 cantons les plus âgés



Note : Cantons où les plus de 75 ans représentent plus de 11,2% de la population, soit un quart des cantons métropolitains.

Source : Ségésa, 1993.

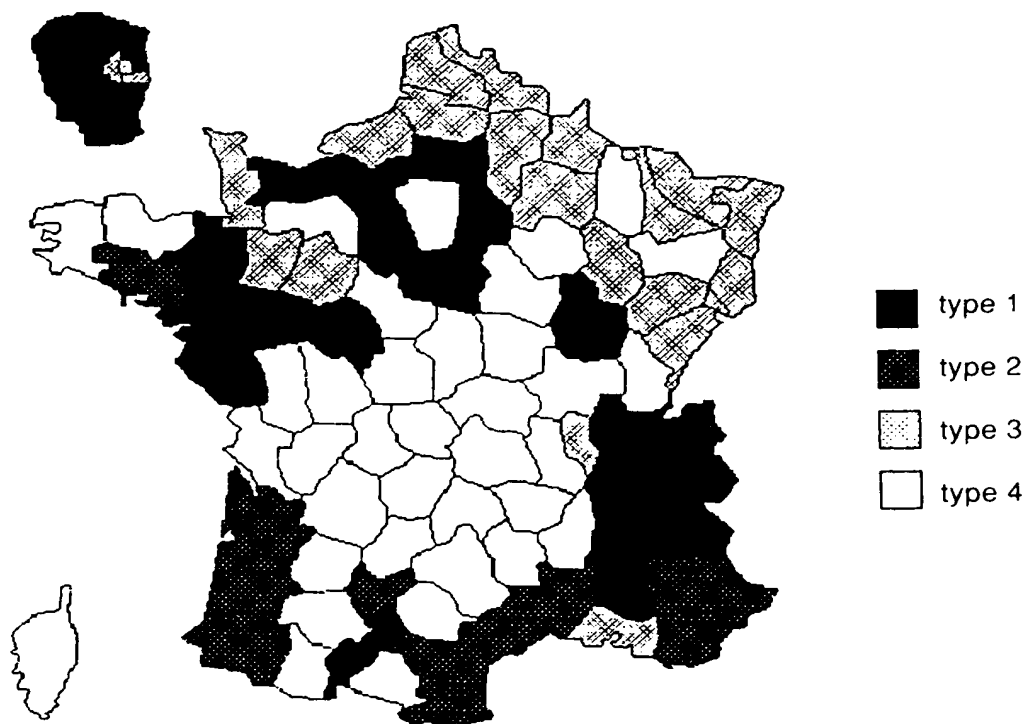
Si explication de la croissance littorale il y a, elle se trouverait plutôt dans le maillage continu des petites villes déjà existantes où des populations nouvelles trouvent à se fixer ; contre toute attente, les grandes opérations immobilières de résidences secondaires du type Merlin-plage ont servi à fixer des populations sédentaires et actives.

1 L'évolution démographique des départements

Deux critères démographiques majeurs permettent de situer la dynamique des populations départementales: d'une part, la croissance globale de la population, et d'autre part l'accroissement naturel, qui est le solde des naissances et des décès. Sur la précédente période intercensitaire — de 1982 à 1990 — la croissance moyenne de la population métropolitaine s'est établie à 4,2 %, et l'accroissement naturel à 3,3 %. La démographie des départements peut donc être rapportée à ces seuils moyens, pour qualifier leur dynamique.

La combinaison de ces deux critères conduit à une typologie des départements, entre les parties du territoire situées en deçà ou au delà de la moyenne de la croissance nationale de la population, et en deçà ou au delà de la moyenne de l'accroissement naturel.

4. Cartes des types démographiques



Source : INSEE, RP 1990.

Type I : les départements dont l'accroissement naturel et la croissance de la population sont supérieurs à la moyenne ; ce sont les départements dont la structure de la démographie est la plus saine, qui tendent à être simultanément féconds et attractifs au regard des migrations intérieures; les départements qui forment la grande couronne parisienne, jusqu'à cent cinquante kilomètres de la capitale, ainsi que le Calvados, la vallée de la Loire à l'ouest, le Toulousain, et l'ensemble de la région rhodano-alpine sont concernés par cette dynamique de croissance.

Type II : les départements dont l'accroissement naturel est inférieur à la moyenne, mais dont la population s'accroît plus que la moyenne. Ce sont avant tout des terres d'immigration intérieure qui compensent la faiblesse de leur natalité par l'attraction qu'ils suscitent. Ce sont principalement les départements de la ceinture méditerranéenne, et du sud de la façade atlantique.

Type III : les départements dont l'accroissement naturel est fort, mais dont la population croît moins vite que la moyenne française, en raison de l'émigration départementale. Il s'agit avant tout de départements traditionnellement industriels ou agricoles du Nord de la France. Ce déclin relatif de la population, sans déséquilibre démographique important, puisque les naissances restent plus nombreuses que les décès, concerne aussi des départements fortement urbanisés, comme ceux de Paris-centre, Lyon et Marseille, qui enregistrent une baisse relative de leur population, qui reste malgré tout plus féconde que la moyenne nationale.

Type IV : les départements en déclin, dont l'accroissement naturel et la croissance de la population sont inférieures à la moyenne. Il s'agit du centre de la France, dont les départements sont principalement constitués de zones rurales profondes, où la plupart des cantons sont fortement enclavés, voire de villes d'importance moyenne dont la vocation industrielle est en crise et dont partent les jeunes.

Urbanisation - métropolisation

Ce mode nouveau d'urbanisation se retrouve aussi dans les vallées : la carte de la Ségésa fait ressortir nettement la vallée de la Loire jusqu'à Orléans, celle de la Garonne jusqu'à l'entrée des Pyrénées. Ces deux vallées apparaissent comme un cordon d'urbanisation continue. Le mouvement s'explique par ce qui a été dit plus haut : la proximité des villes petites et moyennes entraîne l'urbanisation des communes rurales, en un maillage étroit de dynamique cumulative. Les vallées qui se trouvent dans les régions léthargiques, en revanche, ne se développent pas.

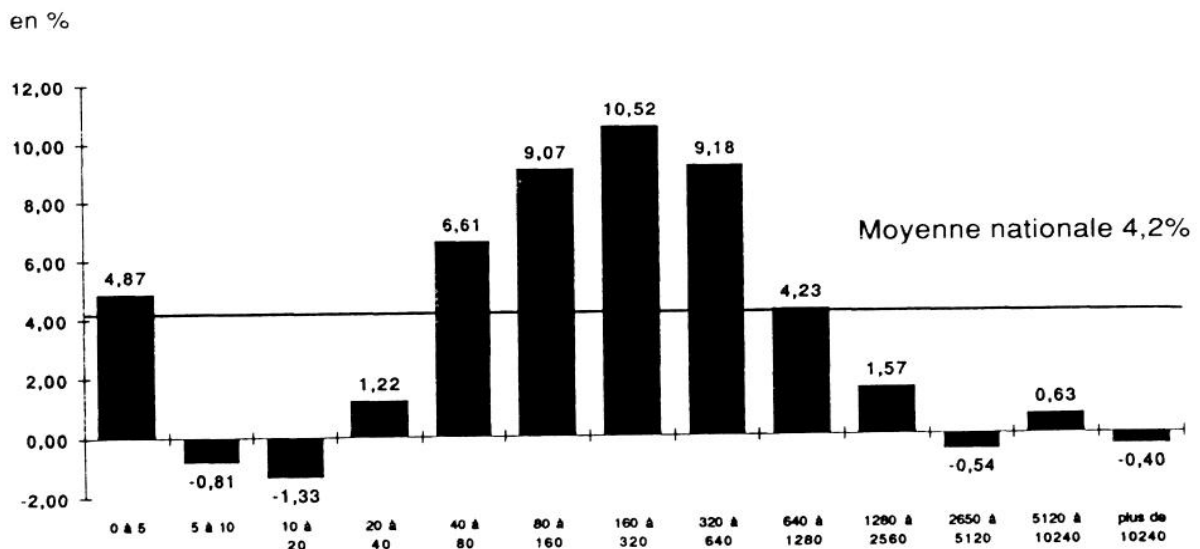
Une période de concentration urbaine et de très forte densité du centre ville, qui culmine dans les années soixante, a été suivie par une période de desserrement : le centre-ville se dépeuplait, en tous cas jusqu'au recensement de 1982, et la zone suburbaine s'étendait ; on assistait à une sorte d'étalement de la population urbaine : la rurbanisation. Le dernier recensement paraît signaler des retournements de tendances : le ralentissement ou

l'arrêt du dépeuplement des centres villes — mais parler de reconquête du centre-ville est néanmoins abusif — et une poursuite de l'étalement, au delà des zones suburbaines, dans les zones rurales de plus en plus lointaines des métropoles ; la nouvelle carte des ZPIU ⁽¹⁶⁾ couvre la grande majorité du territoire, mis à part un rural « profond ». L'ensemble du rural semble polarisé par les villes.

Jusqu'en 1950, les centres villes n'avaient cessé de croître, et les zones de plus forte densité avaient aussi été les plus attractives : si la tendance séculaire de densification des espaces déjà denses avait continué, tous les Français habiteraient dans un espace grand comme vingt fois Paris, en faisant du reste de la France un désert humain.

Depuis 1950, la population de la Ville de Paris, qui avait culminé avec 2 800 000 d'habitants, a perdu de son ampleur : de 26 000 habitants par kilomètre-carré en 1950, la densité humaine est descendue maintenant à près de 20 000. L'exemple parisien est un paradigme de l'évolution générale de la population en France : les espaces de forte densité perdent de leur pouvoir attracteur. Comme le montre le graphique 5, ce sont les zones de densité moyenne, comprises entre 50 et 1 000 habitants par kilomètres-carrés, qui se révèlent les plus dynamiques, et qui absorbent la plus grande partie de l'accroissement de la population française. Ce fait signale une modification importante dans les modes de vie des générations présentes par rapport à toutes les précédentes : jamais une ville comme Paris n'aurait pu se bâtir sans l'attrait — maintenant passé — des grandes densités. La forme de la ville — et, par contrecoup, celle des campagnes — est appelée à se modifier en conséquence.

5. Croissance de la population cantonale en fonction de la densité de la population



Source : Ségésa, 1993.

(16) Zone de peuplement industriel et urbain.

1. Descriptif des cantons en fonction de la densité de population

Densité d'habitants au km ²	0 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 40	40 à 80	80 à 160	160 à 320
Pourcentage de la surface nationale	2	5	16	30	28	11	4
Pourcentage de la population métropolitaine	0	0	2	9	16	13	10
Nombre de cantons	27	107	369	835	885	477	266

Densité d'habitants au km ²	320 à 640	640 à 1280	1280 à 2560	2650 à 5120	5120 à 10240	plus de 10240	total
Pourcentage de la surface nationale	2	1	0	0	0	0	100
Pourcentage de la population métropolitaine	7	7	8	15	7	6	100
Nombre de cantons	185	136	126	138	73	23	3647

Source: Ségésa, 1993.

Le mouvement de desserrement généralisé, qui fait que les populations des cantons les plus denses se reportent maintenant vers des cantons moyennement denses, conduit à un rééquilibrage conséquent des espaces : au-delà de 1 000 habitants par kilomètre-carré, nous assistons au déclin relatif. A l'opposé de cette échelle, nous assistons au déclin absolu des espaces de faible densité, situés en dessous de la barre de 40 habitants par kilomètre-carré, mais avec quelques nuances : les espaces les plus vides — situés le plus généralement dans les Alpes — recommencent à se développer. Autrement dit, une très faible densité est un handicap ; mais, néanmoins, le seuil de « désertification », est largement un leurre : la désertification du territoire n'est pas irréversible.

Les espaces les plus menacés correspondent aux cantons ruraux profonds, les plus éloignés des réseaux urbanisés. Leur avenir est compromis, à moins que des progrès radicaux de la motorisation, des infrastructures, et une modification plus poussée encore des modes de vie ne viennent revaloriser ces zones.

L'étalement autour des grandes métropoles que révèle ce graphique de densités ne se fait plus principalement de façon concentrique. Ce phénomène ressort clairement des analyses du groupe de prospective démographique de la Datar dirigé par Hervé Le Bras ⁽¹⁷⁾ : les villes reprennent une

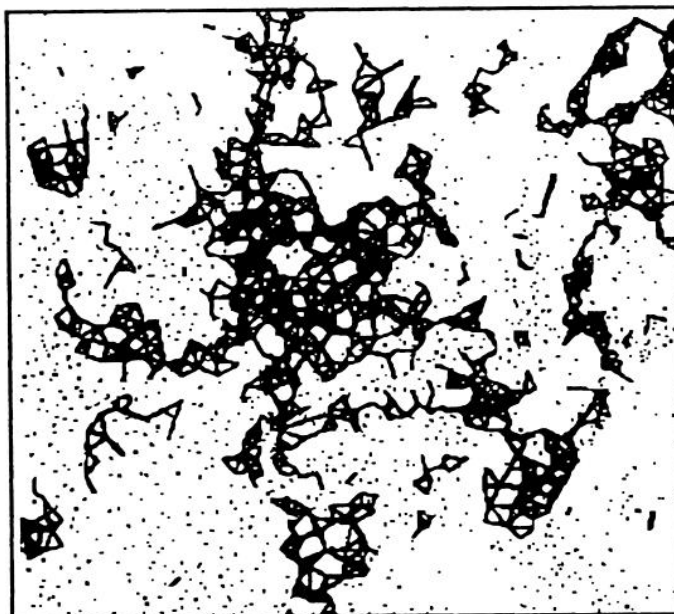
(17) Cf. Hervé Le Bras, 1993.

forme « tentaculaire » en urbanisant plus rapidement les vallées que les plateaux. La carte de la région parisienne est remarquable à cet égard : le chapelet des villes anciennes forme aujourd'hui un cordon urbanisé continu.

L'aspect tentaculaire de la croissance de la mégapole parisienne et des métropoles de province n'est pas spécifiquement définissable comme urbain : la région lyonnaise comme la vallée moyenne de la Loire présentent des exemples frappants de mise en système de bourgs ruraux en croissance. Grâce à une technique de recherche très neuve en termes de réseaux de proximité des communes en croissance et décroissance, Hervé Le Bras met en évidence que le « voisinage d'une commune croissante est plus souvent que la moyenne une commune croissante ». Cette technique cartographique révèle la structure « véritablement arachnéenne mêlant des zones étirées, presque chaînées et des zones plus denses où presque toutes les communes sont en croissance démographique ».

La motorisation généralisée des trente dernières années a fait que, maintenant, de longues séries de villes petites et moyennes forment en quelque sorte autant de niches sociologiques où se trouvent, à proximité, logements attractifs, loisirs, et marché du travail diversifié. La croissance démographique n'est pas l'apanage des seules métropoles, qu'elles soient grandes ou moyennes, et de leurs environs. Un système suffisamment dense de communes rurales et de petites villes, lorsqu'elles se trouvent suffisamment proches, contribue à former, le plus souvent, des zones de croissance particulièrement attractives.

6. Réseau de croissance des communes de la région lyonnaise



Note : Les traits joignent les couples de communes voisines dont la population croît sur trois ou quatre périodes intercensitaires. Les points sont disposés au chef-lieu communal.

Source : Hervé Le Bras, 1993.

Rural profond et rural renaissant

Les données détaillées permettent de confirmer la reprise démographique du monde rural en général et, surtout, le contraste entre un rural dit « profond » et le rural « renaissant » (pour reprendre le titre du livre de Bernard Kayser ⁽¹⁸⁾) qui a vu sa population augmenter deux fois plus rapidement que les villes ; seuls les cantons périurbains ont connu une croissance supérieure.

2. Croissance urbaine et rurale entre 1982 et 1990

	Population (en milliers)		Variation	
	1982	1990	Absolue	%
Urbaine (délimitation 1990)	40450	41898	+ 1448	+ 3.6
Rurale (délimitation 1990)	13885	14717	+ 832	+ 6.0
Total	54335	56615	+ 2280	+ 4.2
Rurale (délimitation 1982)	14447	15478	+ 1001	+ 7.0

Source: Recensement de la population, INSEE. Cité par J.-C. Bontron dans Kayser, 1993.

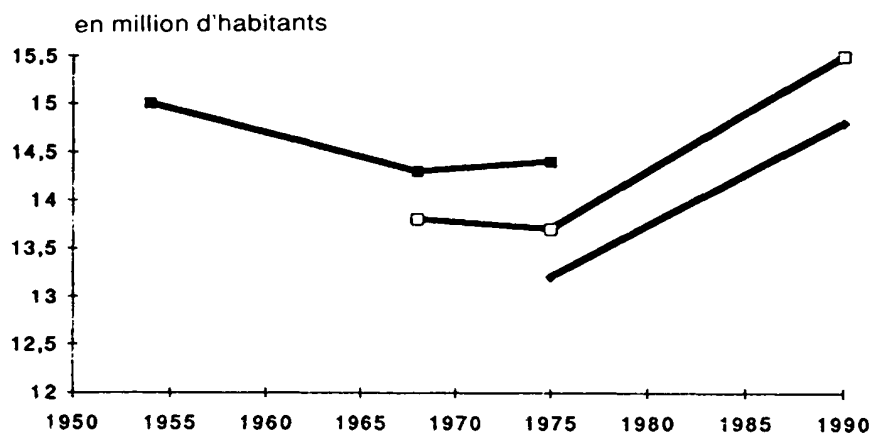
De plus, cette évolution positive s'étend sur le territoire français : les régions rurales en déclin sont plus restreintes : entre 1975 et 1982, 13 départements avaient vu leur population rurale diminuer ; ils ne sont plus que 11 entre 1982 et 1990.

2 . Du bon usage des seuils

Le graphique ci-dessous fait ressortir le « trompe l'œil » statistique que représente le seuil de 2 000 habitants. Les communes « rurales », au sens de ce critère en 1975, ont connu une croissance moyenne de 7 % entre 1975 et 1982, et de 6 % entre 1982 et 1990; il en est résulté qu'un certain nombre d'entre elles sont devenues « urbaines » au dernier recensement (croissance moyenne de 27 % parmi ces dernières communes), d'où une diminution de la population « rurale » totale. Autrement dit, l'augmentation de la population rurale se traduit par une baisse de la population que le statisticien nomme « rurale ».

(18) Cf. Bernard Kayser, 1990.

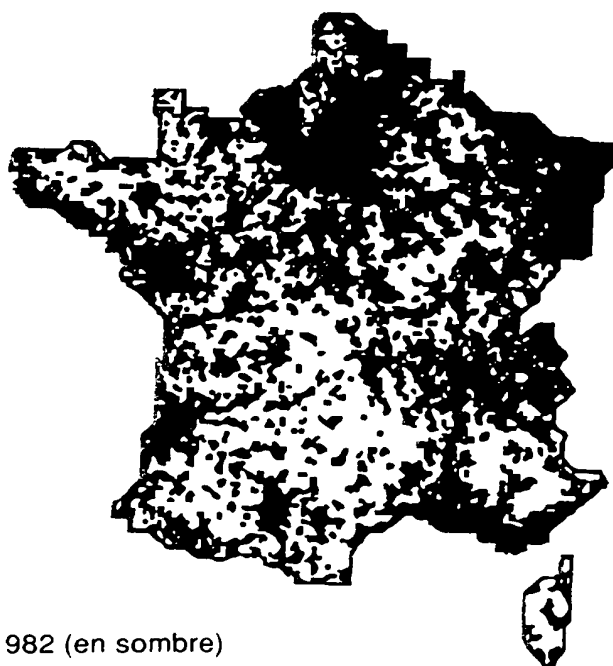
7. Evolution de la population rurale de 1954 à 1990 suivant les délimitations successives de l'INSEE



Source : Ségésa, 1993.

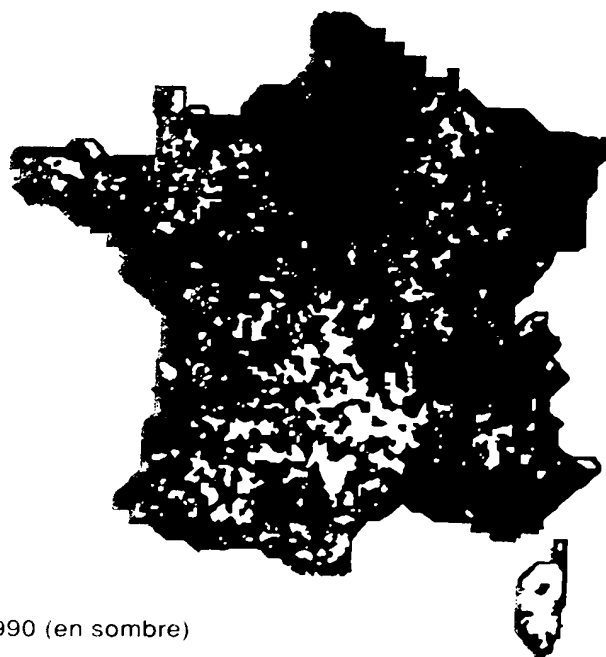
Quant aux ZPIU, leur définition prend en compte simultanément une série de critères (proportion de la population vivant de l'agriculture, niveau de migrations quotidiennes domicile-travail, taux d'accroissement démographique). Ces critères varient de recensement à recensement, et, comme la délimitation rural-urbain, ils induisent des problèmes de seuils. Les deux cartes présentant l'extension des ZPIU entre 1981 et 1990 montrent que la France entière est devenue « urbaine » (selon ce jeu de critères) et seul le « rural profond » échappe à cette urbanisation. Le lecteur pressé en déduit qu'il n'existe plus que du rural « profond » et que la France est entièrement urbanisée à cette exception près. Le phénomène est en fait une mobilité géographique croissante des ruraux, qui les amène à être en relation sans cesse plus fréquente avec les villes.

8. L'extension des ZPIU



Les ZPIU en 1982 (en sombre)

8 bis. L'extension des ZPIU



Les ZPIU en 1990 (en sombre)

Source: INSEE.

La diminution du nombre des agriculteurs n'a plus d'impact sensible sur l'évolution de la population rurale, tant les agriculteurs sont devenus marginaux dans la population active des communes rurales. En revanche, la création d'activités nouvelles, les migrations journalières et l'installation de retraités sont les mouvements majeurs : entre 1962 et 1990, la proportion de cadres dans la population des communes rurales est passée de 4 % à 15 %, et les retraités et personnes âgées de 28,5 % à 40,7 %.

3. Evolution de la structure de la population rurale entre 1962 et 1990

	1962	1990
Agriculteurs	27,1	8,3
Salariés agricoles	6,7	1,6
Artisans, commerçants	8,8	6,9
Cadres moyens et supérieurs	3,9	14,9
Employés, ouvriers	24,9	27,6
Anciens agriculteurs	7,1	11,0
Retraités des prof. non agricoles	11,9	24,0
Autres inactifs âgés (*)	5,8	3,3
Autres inactifs (**)	3,8	2,4

Source : SEGESA / INSEE, sondage au 1/4 et au 1/20.

* de plus de 65 ans en 1962 et de plus de 60 en 1990

** chômeurs, étudiants, militaires du contingent, sans activité professionnelle.

Note : L'ensemble des communes rurales de 1990 est plus restreint que celui de 1962; il est donc un peu «moins agricole», dans la mesure où les communes rurales de 1962 devenues urbaines en 1990 sont des gros bourgs ou des communes proches des villes.

Régions dynamiques, régions léthargiques

Le phénomène le plus nouveau et le plus important est que le rural et l'urbain évoluent maintenant dans le même sens. Autrefois, les villes croissaient en « pompant » les campagnes environnantes de leur population. Aujourd'hui, les régions évoluent d'un seul mouvement : dans les régions où la population rurale n'augmente pas, les villes stagnent ; au contraire, les villes dynamiques sont entourées de communes rurales florissantes.

Les contrastes entre des zones rurales ou montagnardes en pleine croissance et par ailleurs d'autres en déclin, sont des défis aux sciences sociales. Pourquoi les montagnards auvergnats n'ont-ils pas su développer leur territoire comme les Alpains ? Pourquoi les villes du centre connaissent la récession, et les villes du sud une croissance continue ? Ce ne sont ni les montagnes ni le rural qui sont en crise, mais des formes d'urbanisation, de maillage du local, des réseaux économiques et sociaux.

Le résultat de ces différents mouvements de croissance est de créer au centre de la France, une longue écharpe de décroissance démographique absolue qui prend naissance en Picardie, englobe la Champagne-Ardenne, traverse la Bourgogne, couvre le Centre, le Massif central, et tend à remonter vers le Centre-ouest. Comme il a été dit plus haut, ce fort déséquilibre macrorégional est difficile à expliquer et, surtout, il pose un problème majeur aux responsables de l'aménagement du territoire. De la mégapole parisienne au Massif central et de la Vendée à la Bourgogne s'étend une région centrale qui paraît en perte grave de vitalité démographique et devant laquelle il est urgent de réagir.

9. Les cantons en décroissance démographique entre 1982 et 1990



Source : Ségésa, 1993.

Références bibliographiques

BENOIT-GUILBOT O., GALLIE D., 1992, *Chômeurs de longue durée*, Arles, Actes-Sud.

BONTRON J.-C., 1992, La recomposition du territoire, rapport DATAR-SEGESA.

BONTRON J.-C., 1981, « L'avenir des zones à faible densité », *Travaux et recherches de prospective*, n° 81, La documentation française.

CERC, 1992, « Les personnes âgées apportent aujourd'hui une aide non négligeable à leurs descendants », *Notes et graphiques* n°18, mars.

DECHAUX J.-H., 1990 « Pauvretés ancienne et nouvelle en France » *Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques*, n°30, janvier.

DIRN L., MENDRAS H., 1984, « Le troisième âge animera la société française », *Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques*, n°8, juillet.

DIRN L., 1990, *La société française en tendances*, Paris, PUF, Tendances 1.2 p.54.

DIRN L., 1991 « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE, Observations et diagnostic économiques*, n°35, janvier.

DIRN L., 1991 « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques*, n°37, juillet.

GUILLEMARD A.-M., 1993, « Emploi, protection sociale et cycle de vie. Résultats d'une comparaison internationale des dispositifs de sortie anticipée d'activité », à paraître dans *Sociologie du Travail*.

GUILLEMARD A.-M. et al. (eds), 1991, *Time for Retirement: Comparative Studies of Early Exit from the Labor Force*, Cambridge, Cambridge University Press.

INSEE, 1990, *Les personnes âgées*, Coll. Contours et caractères.

INSEE, 1993, « Enquêtes sur l'emploi de 1990 et 1991 », *Insee-Résultats* n°40-41.

KAYSER B., 1990, *La renaissance rurale. sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin.

KAYSER B.(sous la dir.), 1993, *Naissance de nouvelles campagnes*, Paris, DATAR, Editions de l'Aube.

LE BRAS H., 1993, *La planète au village*, Paris, DATAR, Editions de l'Aube.

OCDE, 1991, « L'état de l'environnement », Paris.

PAUGAM S., 1993, *La société française et ses pauvres : l'expérience du Revenu minimum d'insertion*, Paris, PUF.